

Autres dénominations : Assistant ménager / Assistante ménagère • Employé familial / Employée familiale

Présentation du métier

L'employé(e) de ménage à domicile procède à l'entretien ménager du domicile d'un ou plusieurs particuliers, selon les instructions de la personne ou de la structure employeuse.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Un CAP/ BEP peut en faciliter l'accès.

Compétences professionnelles

- Caractéristiques des produits d'entretien
- Changer les draps, refaire le lit (mise à blanc, recouche) et remplacer le linge de toilette
- Dépoussiérer les sols, les tapis, les meubles, les objets et aérer, désodoriser les pièces
- Entretien du mobilier
- Entretien le linge de maison et les vêtements de la personne
- Entretien l'environnement des animaux domestiques
- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Informer la personne des anomalies constatées sur les mobiliers, les appareils et éventuellement y remédier
- Laver des vitres
- Procédures de nettoyage et de désinfection
- Règles de sécurité domestique
- Règles d'hygiène et de propreté
- Techniques de repassage
- Utiliser des appareils électroménagers

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- S'adapter aux changements

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K1304 - Services domestiques](#).